

QUEL STATUT JURIDIQUE CHOISIR ?

Pour une activité commerciale - artisanale ou libérale • Données 2026

Vous créez SEUL

Entreprise Individuelle (EI)

- **Protection automatique du patrimoine** : séparation immédiate des biens personnels et professionnels sans démarches.
- **Responsabilité limitée** : seules les ressources de l'entreprise peuvent être saisies par les créanciers.
- **Gestion simplifiée** : formalités de création et de fonctionnement très légères.

Société unipersonnelle

- **Responsabilité du dirigeant** : limité au montant des apports en capital.
- **Administratifs** : formalités de constitution et de fonctionnement plus importantes.

EURL

SASU

RÉGIME FISCAL

Soumis à l'IR

Si CA annuel inférieur à **83 600€** ou **203 100€** selon activité

MICRO ENTREPRENEUR

- **Bénéfice imposable forfaitaire** : calculé après un abattement (**71 %, 50 % ou 34 %** selon l'activité).
- **Versement libératoire de l'impôt** : optionnel sous conditions de revenus.
- **Franchise de TVA** : ni facturée, ni récupérée (jusqu'à certains seuils).
- Comptabilité hyper-simplifiée

Si CA annuel supérieur à **83 600€** ou **203 100€** selon activité

RÉGIME RÉEL D'IMPOSITION

- **Bénéfice imposable réel** : calculé en déduisant toutes vos charges réelles (loyer, matériel, frais)
- **TVA** : obligatoirement facturée aux clients et récupérée sur vos propres achats professionnels.
- **Comptabilité complète** : bilan, compte de résultat et annexes annuels obligatoires

Soumis à l'IR *Option pour l'IS possible*

Soumis à l'IS *Option pour l'IR possible*

RÉGIME RÉEL D'IMPOSITION

- **Bénéfice imposable réel** : calculé en déduisant toutes vos charges réelles (loyer, matériel, frais)
- **TVA** : obligatoirement facturée aux clients et récupérée sur vos propres achats professionnels.
- **Comptabilité complète** : bilan, compte de résultat et annexes annuels obligatoires



RÉGIME SOCIAL

Chef d'entreprise individuelle

- Les cotisations sociales sont calculées en % du CA mensuel ou trimestriel (**12,3 %, 23,2 %, 25,6 %**)
- En l'absence de CA, pas de cotisation sociale à payer
- Protection maintenue grâce aux cotisations minimales obligatoires, même si le bénéfice est nul.
- Cotisations basées sur le bénéfice réel (environ 45 %)

Gérant

- Statut de travailleur non salarié (TNS) → **45 %** de cotisations sociales
- Cotisations minimales dues même sans rémunération

Président *affilié au régime général*

- Statut Assimilé salarié → **82 %** de cotisations sociales & retraites (brut)
- Aucune cotisations si pas de rémunération
- Flat tax de 31,4 % sur les dividendes perçus

Vous créez à PLUSIEURS

SARL - Société à responsabilité limitée

SAS - Société par action simplifiée

Capital librement fixé par les associés.
Responsabilité limitée aux apports

- **Règles de fonctionnement** : encadrées par le Code de commerce
- **Droit de vote** : proportionnel aux parts détenus par les associés dans la société
- **Associés** : de 2 à 100 personnes maximum

- **Rédaction des statuts** : liberté totale dans le fonctionnement de la société
- **Droit de vote** : possible de les dissocier du montant des parts détenues par les associés

Convient à tous types de projets

Structure privilégiée pour lever des fonds

RÉGIME FISCAL

- **Bénéfices** : soumis à l'IS (option IR possible sous conditions, limitée à 5 ans)
- **TVA** : Facturée et récupérée
- **Comptabilité complète** : bilan, compte de résultat et annexes annuels obligatoires
- **Régime réel d'imposition** : calculé en déduisant toutes vos charges réelles (loyer, matériel, frais)

➔ Rémunération du dirigeant soumise à l'IR (catégorie Traitements & Salaires)

RÉGIME SOCIAL

Gérant majoritaire

- Statut de travailleur non salarié (TNS)
- → **45 %** de cotisations sociales
- Cotisations minimales dues même sans rémunération
- Répartition des dividendes :

Si **< 10 %** du capital social → prélèvements sociaux de 18,2 %

Si **> 10 %** du capital social → cotisations sociales de 45 %

Gérant minoritaire

- Statut Assimilé salarié → **82 %** de cotisations sociales & retraites (brut)
- Aucune cotisations si pas de rémunération

Président affilié au régime général

- Statut Assimilé salarié → **82 %** de cotisations sociales & retraites (brut)
- Aucune cotisations si pas de rémunération
- Flat tax de **31,4 %** sur les dividendes perçus

